

## **TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION UN DÉFI MAJEUR POUR LA FRANCOPHONIE**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui se développent actuellement ont un impact considérable. Mais elles comportent deux risques : celui d'imposer à tous la seule langue anglaise; celui de laisser sur le bord de la route de nombreux pays en développement. Dans les deux cas, la Francophonie a un rôle à jouer.

«Les chercheurs et enseignants francophones, explique Michel Guillou, directeur général-recteur de l'Aupelf-Uref, Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, sont de plus en plus attirés par les produits et réseaux d'information (ouvrages, revues, disques compacts, réseaux électroniques) où l'anglais devient la seule langue de production et d'information scientifique. Si aucun contreponds n'est proposé, si la communauté francophone n'apporte pas de réponse forte et structurée, si la Francophonie n'offre pas en français un espace propre de travail, de recherche, de production et de diffusion des produits de la science, alors la Francophonie vivante et novatrice risque fort de devenir un projet vide de substance. Avec elle, ce seraient les chances d'un monde plurilingue, ouvert, pluriel, opposé au monde uniforme qui tente de s'imposer, qui disparaîtraient.»

Le défi, on le voit bien, est considérable pour la Francophonie. De l'avis de tous les spécialistes, la bataille de l'avenir est celle qui va se jouer sur le plan des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel, bref de toutes les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment des fameuses autoroutes de l'information. Une action et une présence dans ces domaines assureront une forte justification de l'existence du regroupement francophone au troisième millénaire. Il y a là une opportunité à saisir, car la Francophonie peut offrir une alternative à l'uniformisation culturelle et être le vecteur grâce auquel les pays du Sud pourront accéder à la modernité technologique. Par contre, si la Francophonie ne sait pas à temps mettre en oeuvre des programmes pour aider les pays membres à accéder en français à la «société de l'information» et à toutes les ressources technologiques qui émergent si vite sur le marché mondial, elle aura du mal, surtout vis-à-vis des pays les plus défavorisés notamment en Afrique, à continuer de diffuser ses actions de solidarité et de coopération pour le maintien de la diversité culturelle.

### **Ne pas se laisser distancer**

Il existe encore quelques espaces disponibles pour les opérateurs francophones. Les projets de «boulevards de l'information» destinés à s'intégrer sur le réseau électronique mondial, par exemple, peuvent trouver leur place en jouant la carte de la qualité et de la spécificité. Celle de la langue aussi. Car actuellement, pour profiter de l'aubaine Internet, la condition indispensable est de parler anglais. La langue de Shakespeare est l'outil de communication dominant.

Mais pour réussir à s'engouffrer dans la brèche, il faut aller vite. Car aux États-Unis, les autoroutes de l'information sont devenues une de ces nouvelles frontières que les pouvoirs aiment à atteindre. Les grandes manoeuvres pour promouvoir Internet ont été lancées par Bill Clinton et Al Gore en personne. Le gouvernement projette de mettre en place d'ici une vingtaine d'années un réseau de câbles en fibre optique qui couvrira tout le pays. Pour les Américains, investir dans les autoroutes de l'information est un moyen de relancer l'économie et de créer des emplois en donnant un petit coup de pouce aux industries des télécommunications et de l'informatique. La perspective de développer un télé-achat à l'échelle mondiale et des services commerciaux séduit de nombreux investisseurs outre-Atlantique.

Face à cela, il est clair que la Francophonie ne dispose pas des mêmes moyens pour mettre en oeuvre ses ambitions. La France, et avec elle les pays francophones, essaient donc de se défendre contre l'uniformisation avec d'autres armes. À coup de barrières réglementaires, à défaut de millions de dollars. C'est dans cet esprit que le débat sur l'exception culturelle a été mené entre Européens et Américains lors des dernières négociations du GATT. Les Français n'ont pas accepté que les domaines où un enjeu identitaire était en cause soient traités sur le même plan que le reste dans la négociation commerciale. Si la polémique a tourné autour de l'audiovisuel et de l'invasion de programmes télévisés américains sur les chaînes européennes, cette clause spéciale s'applique aussi à toutes les nouvelles techniques de communications, donc au multimédia et aux autoroutes de l'information. Au Ve Sommet de la Francophonie, en octobre 1993 à Maurice, les États présents ont soutenu la proposition française. Ils ont adopté une résolution sur «l'exception culturelle au GATT», notamment pour «encourager la vitalité de l'expression artistique des cultures nationales et régionales présentes dans chacun de leurs États» et «permettre aux créations de l'espace francophone de circuler largement entre leurs États respectifs comme porteur des expressions communes et des identités diversifiées.»

### **Un chantier prioritaire pour la Francophonie**

Les opérateurs francophones et notamment l'Agence de coopération culturelle et technique, ont donc compris la nécessité d'agir vite. Dès le Sommet de Chaillot (1991), les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont souligné l'importance qu'ils accordaient au secteur des télécommunications et ont souhaité la mise en place d'une programmation spécifique dans ce domaine.

L'ACCT a organisé, en juin 1995 à Paris, un Forum francophone des télécommunications et des technologies de l'information. Cette rencontre a donné l'occasion avant le Sommet de Cotonou, de faire l'inventaire des problèmes existants dans les pays de la communauté francophone et de proposer des pistes d'action pour préparer l'avenir...

L'un des axes majeurs de la coopération multilatérale francophone de demain, mise en oeuvre notamment par l'ACCT, doit, bien sûr, viser à développer au mieux ces initiatives pour que le plus grand nombre possible d'utilisateurs puisse se connecter aux autoroutes de l'information, y circuler en français, et y trouver des contenus francophones. Il s'agit là de mener de front la bataille des équipements et des infrastructures de base et celle des contenus pour accroître l'offre de produits francophones. La Francophonie doit aider à la fourniture de matériel informatique, l'amélioration des réseaux nationaux de télécommunication, favoriser l'implantation de réseaux de transmission de données à haut débit, faciliter les raccordements aux inforoutes...

En ce qui concerne la production d'informations, la concertation et le regroupement des capacités des différentes institutions francophones présentes sur ce terrain paraissent nécessaires. Le programme engagé par l'ACCT pour constituer des banques de données et des CD-ROM à partir de l'inventaire des textes juridiques disponibles dans les pays du Sud, pourrait être étendu à d'autres domaines (patrimoine, spectacle, . . .) et alimenter les réseaux. L'appui à la presse écrite et audiovisuelle (formation, soutien à la production, . . .) fait aussi partie des interventions indispensables. Ce type d'initiatives est susceptible d'aider la mobilisation des capacités nationales de production d'informations qui est une des conditions sine qua non pour permettre à tous les pays d'exploiter l'ensemble des ressources des réseaux et autres techniques de communication. La mise en oeuvre coordonnée d'actions de coopération efficaces demandera, bien évidemment, une mise de fonds à la hauteur des ambitions de la Francophonie et du désir de ses instances représentatives de ne pas se laisser distancer dans la course aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**Mme Valérie Gas,**

**MFI Science et technologie, no 896, 95.11.03**